

Berne, le 5 janvier 2016

### *Adaptation du règlement interne et des bains*

## **Photographier et filmer dans l'enceinte de Bernaqua**

### **Situation de départ**

- Les dispositions suivantes s'appliquent aux photos et aux vidéos dans l'enceinte de Bernaqua: «Il est interdit de photographier et de filmer des tiers, ainsi que de téléphoner» (point 19 du règlement interne et des bains).
- En raison des nombreuses réactions de familles déçues par le fait de ne pouvoir conserver aucune trace de leur visite à Bernaqua avec leurs enfants, Bernaqua a légèrement assoupli ce règlement: les photos souvenirs de soi-même et de sa propre famille doivent être autorisées.
- Afin d'éviter tout abus, il est contrôlé via des caméras de surveillance quelles sont les photos prises par les clients. Le personnel de Bernaqua a par conséquent été formé à intervenir immédiatement si quelqu'un prend une photo de quelqu'un d'autre que lui-même ou un membre de sa propre famille.
- À l'entrée de Bernaqua, les règles de fairplay correspondantes sont rappelées aux visiteurs.

### **Réaction aux dernières réactions**

- Les communiqués aux médias des deux derniers jours ont fait émerger des controverses, à l'extérieur comme à l'intérieur de l'établissement.
- À Bernaqua, nous constatons que l'adaptation du règlement a été aussi bien approuvée que rejetée.
- Après mûre réflexion, Bernaqua prend en premier lieu en compte les arguments de la protection de la personnalité et de l'enfance. Désormais, il sera à nouveau interdit par principe de photographier ou de filmer dans l'enceinte de Bernaqua.
- Nous prions les familles déçues de bien vouloir comprendre que nous souhaitons ainsi limiter le risque au maximum que les enfants ou même les adultes ne soient photographiés ou filmés dans une intention criminelle.

**Pour plus d'informations, veuillez contacter:**

#### **Sharon Zwahlen (-Moratti)**

Responsable Marketing & Communication Bernaqua  
031 556 95 13, sharon.zwahlen@bernaqua.ch